



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier sera saisi, lors de la séance ordinaire du **18 janvier 2021, à 19 h**, au sous-sol de l'église Sacré-Coeur, située au 38, avenue Parent, à Port-Cartier (Québec), de la nature et de l'effet des dérogations mineures concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

5, place McCormick, à Port-Cartier – Lot 4 692 909 du cadastre du Québec (zone 24H)

N° 2020-00035 – Le but de cette demande est de régulariser l'empiètement en cour avant du garage attenant de 3,05 mètres plutôt que 1 mètre, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151.

5050, rue des Pionniers, à Port-Cartier – Lot 4 395 246 du cadastre du Québec (zone 111F)

N° 2020-00036 – Le but de cette demande est de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 6 mètres de la ligne de rue avant plutôt que 9 mètres, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151.

Ces demandes ont été soumises au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogations mineures, celles-ci, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette séance ou en communiquant à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com ou par téléphone au 418-766-6633 d'ici le lundi 18 janvier 2021 à 16 h. En raison de la situation de la COVID-19, les personnes se présentant à cette séance devront respecter les mesures de sécurité mises en place, notamment le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 28^e jour du mois de décembre 2020.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ